



Manifestation nationale pour le Jour international des femmes dans les rues de Fribourg le samedi 4 mars 1978. Photo : Helga Leibundgut. Schweizerisches Sozialarchiv, Zürich.

ÉCLAIRAGE

UNE MANIFESTATION FÉMINISTE À FRIBOURG LE 4 MARS 1978

« Ras-le-bol d'être opprimées. » C'est en scandant ce slogan qu'un bon millier de femmes défilent dans les rues de la cité des Zaehringen à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

Le défilé féministe réunit environ 1200 personnes. Il avance dans les rues fribourgeoises « à l'allure d'un homme au pas », conformément aux conditions formulées par le conseiller communal fribourgeois en charge de la police. Les organisatrices de la Manifestation nationale contre les violences à l'égard des femmes ont-elles apprécié l'humour involontaire de la formulation ? En tous les cas, en ce 4 mars 1978, elles n'ont pas respecté l'interdiction d'utiliser des mégaphones. Contraintes d'emprunter des rues peu fréquentées de la capitale cantonale, elles affichent leur mécontentement en marquant deux arrêts symboliques, l'un devant l'Évêché, l'autre devant l'Hôtel de Ville. Retour sur une manifestation tombée dans l'oubli.

Fribourg, bastion conservateur ?

Dans le canton de Fribourg, les années 1970 marquent un changement de mentalité. L'évolution sociétale entraîne un raidissement des élites et des partis conservateurs, qu'accroît la crise économique de 1973. À cette période en Suisse, le droit à l'avortement nourrit un débat passionné. En septembre 1977, le peuple et les cantons rejettent l'initiative dite de la solution du délai qui autorise l'interruption de grossesse sous certaines conditions. Dans le canton de Fribourg, il est particulièrement difficile d'obtenir une autorisation légale pour recourir à l'avortement.

En novembre 1977, 300 femmes manifestent leur soutien au Dr Kaufmann, gynécologue à l'Hôpital cantonal. Le Conseil d'État vient de le licencier : ses titres

médicaux obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus en Suisse. Elles protestent contre le manque de gynécologues. Dans ce canton rural, il y a un gynécologue pour 5000 femmes. Il se montre souvent paternaliste, moralisateur et peu enclin à prescrire des moyens contraceptifs. Les féministes du canton se sentent discriminées. Elles se mobilisent alors face à ce qu'elles perçoivent comme une répression de l'État, de l'Église et du monde médical.

Le droit de vote obtenu en 1971 n'est pour elles qu'une étape. De nouveaux mouvements féministes, plus radicaux, remettent en question la société patriarcale et luttent pour l'égalité des droits. Ces féministes de la deuxième vague développent une identité commune en dépit d'horizons socio-culturels divers.

Les militantes fribourgeoises partagent les revendications de leurs homologues suisses. Comme elles, elles s'élèvent contre les violences faites aux femmes; elles demandent la contraception gratuite, le droit à l'avortement, son remboursement par les caisses-maladie et une assurance-maternité. Elles réclament l'ouverture de centres médicaux autogérés et revendiquent l'égalité salariale. Elles sont outrées par la recommandation que le chef du Département de l'instruction publique adresse aux institutrices mariées, les invitant à renoncer à leur emploi. La liste de leurs récriminations s'étoffe alors de spécificités fribourgeoises. Le tract de la manifestation les énumère: le budget du Centre de consultation familiale est dérisoire, l'éducation sexuelle est absente des plans d'études, les crèches publiques sont inexistantes. Elles demandent la création d'un Centre Femmes pour pouvoir se regrouper, s'informer et organiser leurs activités.

Par solidarité avec les Fribourgeoises, les associations féministes suisses décident de mettre sur pied la Journée internationale des femmes le 4 mars 1978 dans la ville de Fribourg. Soutenus par des femmes socialistes du canton, les Groupes Femmes de Delémont et Bienne et des manifestantes de toute la Suisse, le Mouvement de Libération des Femmes (MLF) fribourgeois, ainsi que son pendant germanophone le Frauenbefreiungsbewegung (FBB), le Groupe Femmes de Fribourg et l'Organisation für die Rechte der Frau (OFRA) demandent à la Ville l'autorisation de défiler.

Le 24 février 1978, le préfet de la Sarine et les organisatrices coordonnent la manifestation. Les conditions de son déroulement sont strictes. L'autorisation est accordée trois jours avant la manifestation avec un itinéraire modifié. Les manifestantes ont

l'interdiction de proclamer des slogans offensants, d'utiliser des mégaphones et de se cacher le visage. Elles doivent « marcher à l'allure d'un homme au pas ». Les organisatrices convoquent une conférence de presse le 2 mars pour dénoncer ces restrictions qu'elles jugent abusives.

À Fribourg comme dans le reste de la Suisse à une période teintée d'anticommunisme, les militantes sont surveillées par les services de police, soucieux de collecter des informations sur les milieux de gauche et d'extrême-gauche, en particulier en relation avec la Ligue marxiste révolutionnaire. Les différents rapports de police témoignent d'un intense travail de fichage des participantes et des hommes qui les accompagnent. Dans une circulaire, la Police de sûreté fribourgeoise demande aux services de police des autres cantons des indications sur les militantes et leur identité. À la faveur d'une fuite, le contenu de cette circulaire est publié le 3 mars dans *la Tribune-Le Matin* et cette révélation provoque des remous.

Devant la cathédrale de Fribourg le samedi 4 mars 1978.

Photo: Helga Leibundgut. Schweizerisches Sozialarchiv, Zürich.





Dans les rues de la Basse-Ville. Photo: Helga Leibundgut. Schweizerisches Sozialarchiv, Zürich.

Le jour de la manifestation, la surveillance s'effectue dès le départ dans différentes villes suisses, et le trajet des activistes est minuté. Les agents prennent des photographies, relèvent les plaques d'immatriculation, engagent des filatures. Pour éviter tout débordement et gérer le flux de la circulation, le parcours est étroitement encadré par des sergents, brigadiers et gendarmes. En réaction, des militantes et des militants sont postés près des véhicules pour empêcher les policiers de relever les numéros de plaques. Les agents notent qu'ils ont été surveillés et photographiés lors du défilé par des personnes accompagnant les manifestantes.

Malgré une ambiance tendue, le rapport de la Police de sûreté rédigé à la suite de la manifestation constate que la journée s'est déroulée paisiblement, « sous le regard passif des extrémistes de gauche ». Il souligne que l'interdiction n'a pas empêché l'utilisation de trois mégaphones, qui sera dénoncée aux instances supérieures.

Évolution lente

Les revendications de la manifestation de 1978 ne sont pas suivies d'effets avant des décennies. En 2002, l'avortement est décriminalisé. En 2005, l'assurance-maternité est acceptée. En 2020, la révision de la loi sur l'égalité salariale vise à remédier à une augmentation constatée des écarts salariaux en fonction du genre. •

Dorothee Bender

Pour en savoir davantage :

Primula Bossart, Therese Zemp, Wolfgang Suttner et Walter Tschopp, *Die Frauen gehen auf die Strasse - Les Femmes descendent dans la rue*, Fribourg, 1978.

Sarah Kiani, *De la Révolution féministe à la Constitution*, Lausanne, 2019.

LE DROIT À L'AVORTEMENT, UN CHEMIN SEMÉ D'EMBÛCHES

1971 : dépôt de l'initiative populaire pour la décriminalisation de l'avortement.

1976 : retrait de cette initiative et dépôt de l'initiative populaire « Solution du délai pour l'avortement ».

1977 : rejet populaire de cette initiative.

1978 : rejet par référendum populaire de la loi fédérale sur la protection de la grossesse et le caractère punissable de son interruption.

2001 : adoption de l'initiative parlementaire pour la légalisation de la solution du délai (douze semaines) par les Chambres fédérales.

2002 : adoption de cette initiative, à 72,2 % des voix, à la suite d'un référendum.
